

Procès-Verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 juin à 9 heures 30,

Les associés de la société AA GRENELLE, société par actions simplifiées au capital de 2 000 Euros, divisé en 2 000 parts de 1 Euro chacune, dont le siège est 39 rue de Grenelle 75007 Paris se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par le président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque associé présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Sri Sunthar NARAYANASAMY en sa qualité de Président.

Les feuilles de présence, certifiées exactes par les membres du bureau, permettent de constater que les associés présents de l'Assemblée Générale Ordinaire, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2 000 sur les 2 000 parts ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée réunissant plus que le quorum de moitié requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux associés,
- la feuille de présence, les pouvoirs des associés représentés, et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de gestion, et le rapport de la présidence.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ◆ Affectation du résultat ;
- ◆ Quitus donnée à la présidence ;
- ◆ Approbation des comptes annuels ;
- ◆ Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de gestion et du rapport de la présidence.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte et met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés, après avoir entendu lecture du rapport de gestion et du rapport de la présidence sur l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve le bilan, le compte de résultat et les annexes, tels qu'ils lui ont été présentés, et se soldant par un résultat net bénéficiaire de **18 727 €**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés donne quitus entier et définitif au président de sa gestion au cours de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

N.S.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés, sur proposition de la présidence, décide d'affecter le résultat au titre de l'exercice 2024 soit **18 727 €** à la réserve légale pour 200 € et le solde soit 18 527 € au report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés prend acte du rapport de la présidence en exécution des articles 143 à 148 de la loi du 24 juillet 1966 et approuve en tant que de besoin les conventions visées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés confère tous pouvoir au porteur d'original, d'extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président



Un Associé



Désignation de l'entreprise AA GRENELLE										Néant ☐												
Adresse de l'entreprise 39 rue de Grenelle 75007 Paris																						
SIREN 9 4 9 6 6 3 2 1 5																						
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2										Durée de l'exercice précédent* 1 2												
										Exercice N clos le 3 1 1 2 0 2 4												
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3								
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations Fonds commercial *										010	120 000	012		120 000							
	Immobilisations incorporelles Autres *										014		016									
	Immobilisations corporelles *										028		030									
	Immobilisations financières * (1)										040	13 807	042		13 807							
	Total I (5)										044	133 807	048		133 807							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *										050		052								
		Marchandises *										060		062								
	Avances et acomptes versés sur commandes										064		066									
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *										068		070								
		Autres* (3)										072		074								
	Valeurs mobilières de placement										080		082									
	Disponibilités										084	22 233	086		22 233							
	Charges constatées d'avance*										092		094									
Total II										096	22 233	098		22 233								
Total général (I + II)										110	156 040	112		156 040								
PASSIF										Exercice N 1		NET										
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*										120			2 000								
	Écarts de réévaluation										124											
	Réserve légale										126											
	Réserves réglementées*										130											
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)										132											
	Report à nouveau										134	7 348										
	Résultat de l'exercice										136	18 727										
	Subventions d'investissement										137											
	Provisions réglementées										140											
	Total I										142	28 075										
Provisions pour risques et charges										Total II		154										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées										156											
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										164											
	Fournisseurs et comptes rattachés*										166	7 703										
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) 169 3 389)										172	11 819										
	Comptes courants d'associés										173	58 804										
	Autres dettes										175	49 639										
	Produits constatés d'avance										174											
Total III										176	127 965											
Total général (I + II + III)										180	156 040											
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an 193										(4)	Dont dettes à plus d'un an 195									
	(2)	Dont créances à plus d'un an 197										(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice* 182 138 807									
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs 199										(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice* 184 3 360									

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AA GRENELLE

Néant ☐ *Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice clos le
3 1 1 2 2 0 2 4

A — RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210	150 162
	Production vendue	215		214	
	Biens				
	Services*	217		218	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée*			224	
CHARGES D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	356
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	150 518
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises)*			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	50 567
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - immobilier :)			242	46 425
	Impôts, taxes et versements assimilés	243	379	244	3 505
	Rémunérations du personnel*			250	27 111
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	601
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement des fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254	520
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges	259		262	
	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*				
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	128 730
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	21 789
	Produits financiers (III)	280		294	
	Charges financières (V)			290	3 360
	Produits exceptionnels (IV)			300	3 116
	Charges exceptionnelles (VI)			306	3 305
	Impôts sur les bénéfices* (VII)			310	18 727
	2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)			312	18 727

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2

312

18 727

314

Régime d'exploitation	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318			
	Provisions non déductibles*	322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324	3 305		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		330	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	298			
Déductions	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	299			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		342	
	ZFU-TE (44 octies A)	987			
	JEI (44 sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127			
	ZRR (44 quindecies)	138			
	France Ruralités Revitalisation (FRR) - art.44 quindecies A	181			
	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
Dont divers	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991			
	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992			
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643			
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645			
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647			
	Deduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641			
	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649			
Déficits	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	352	22 032	354	
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360	
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	370		372	
	Bénéfices col.1 Déficit col.2				

Annexe des comptes annuels

1 Faits caractéristiques de l'exercice

2 Principes, règles et méthodes comptables

3 Actif

3.1 Immobilisations incorporelles

3.2 Immobilisation corporelles

3.3 Immobilisations financières

3.4 Stocks

3.5 Créances

3.6 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

3.7 Charges constatées d'avance

4 Passif

4.1 Capitaux propres et tableau de variation des capitaux propres

4.2 Provisions

4.3 Dettes

4.4 Produits constatés d'avance

5 Compte de résultat

5.1 Produits et charges d'exploitation

5.2 Produits et charges financiers

5.3 Produits et charges exceptionnels

5.4 Impôt sur les bénéfices

6 Autres informations

6.1 Engagements financiers reçus

6.2 Engagements financiers données

6.3 Effectif moyen

6.4 Honoraires des commissaires aux comptes

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

1- Faits caractéristiques de l'exercice

Les faits marquants de l'exercice sont repris dans le rapport de gestion à l'Assemblée Générale annuelle, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

La durée de l'exercice est de 12 mois au titre de l'exercice 2024 au même titre que 2023.

2- Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été établis conformément à la réglementation comptable française. Les principales méthodes comptables issues de cette réglementation et appliquées par la Société, sont énumérées ci-dessous.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Les immobilisations ayant une durée d'utilité définie font l'objet d'amortissements selon le mode linéaire, sur leur durée estimée d'utilité. Selon la nature de l'immobilisation, les durées d'utilité sont les suivantes :

	Nombre d'années
Logiciels	1 à 5
Constructions	30
Installations générales, agencements, aménagements	3 à 10
Matériel de bureau et informatique	3 à 5
Mobilier	6 à 10

Les titres de participation sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition, celui-ci s'entendant du prix payé pour acquérir les titres, des sommes versées pour souscrire au capital des filiales. Une dépréciation des titres de participation est constatée lorsque la valeur des titres devient inférieure à leur valeur nette comptable. L'estimation de la valeur d'utilité repose notamment sur la rentabilité de l'entité, ses capitaux propres, les projets de cession, les cours de bourses, les critères d'appréciation retenus lors de la transaction d'origine.

Les créances et les dettes figurent au bilan pour leur valeur nominale en euros. Elles font l'objet d'une appréciation individuelle, et en fonction du risque d'irrecouvrabilité sur chacune d'elles, il est constitué une dépréciation sur la créance.

Les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties en euros, au cours en vigueur à la clôture de l'exercice. Une provision pour risque de change est constituée, à concurrence du risque non couvert relatif à des éléments libellés dans la même devise, mais de maturité différente.

Les autres provisions au passif du bilan sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation à l'égard d'un tiers et s'il est probable ou certain qu'il en résultera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de ce dernier.

L'obligation peut être d'origine légale ou réglementaire, résulter de dispositions contractuelles ou être implicite. La provision est inscrite au bilan pour la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

3 – ACTIF

3.1 Immobilisations incorporelles

Les variations au cours de l'exercice ont été les suivantes :

Immobilisations incorporelles en €	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
1er janvier 2024	125 000 €	0 €	125 000 €
Investissements			
Désinvestissements	5 000 €		5 000 €
Dotation aux amortissements			
31 décembre 2024	120 000 €	0 €	120 000 €

La réduction de la ligne du fonds de commerce est une régularisation à la suite d'une erreur de lecture.

3.2 Immobilisations corporelles

Les variations au cours de l'exercice ont été les suivantes :

Immobilisations corporelles en €	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
1er janvier 2024	0 €	0 €	0 €
Investissements	3 178 €		3 178 €
Désinvestissements	3 178 €		3 178 €
Dotation aux amortissements			0 €
31 décembre 2024	0 €	0 €	0 €

Un scooter a été acquis en 2024 et a fait l'objet d'un vol dans le même exercice.

3.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières font l'objet d'un dépôt pour la boutique d'un montant de 13 807 €.

3.4 Stocks

Il n'y a pas de stock au titre de cet exercice.

3.5 Créances

Créances en €	31 déc. 23	31 déc. 24		
	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Créances clients				
Autres créances	1 275 €			
Total	1 275 €	0 €	0 €	0 €

3.6 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

VMP et disponibilités en €	31 déc. 23	31 déc. 24		
	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Disponibilités	13 583 €	22 233 €		22 233 €
Total	13 583 €	22 233 €	0 €	22 233 €

3.7 Charges constatées d'avance et autres

Il n'y a pas de charge constatée d'avance au titre de cet exercice.

4 – PASSIF

4.1 Capitaux propres (avant affectation)

Au 31 décembre 2024 le capital social est composé de 2 000 parts d'une valeur nominale de 1 euro et le capital est de 2 000 €.

Capitaux propres en €	31 déc. 23	31 déc. 24
Capital social	2 000 €	2 000 €
Réserve légale		
Autres réserves		
Report à nouveau		7 348 €
Résultat de l'exercice	7 348 €	18 727 €
Valeur nette	9 348 €	28 075 €

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2024 a été la suivante :

Variations des capitaux propres en €	31 déc. 24
Total au 1er janvier 2024	9 348 €
Résultat de l'exercice 2024	18 727 €
Distribution de dividendes	0 €
Valeur nette	28 075 €

4.2 Provisions

Aucune provision pour risque et charge n'est enregistrée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

4.3 Dettes

Dettes en €	31 déc. 23	31 déc. 24
Fournisseurs et comptes rattachés	3 360 €	7 703 €
Dettes sociales et fiscales	4 816 €	11 819 €
Comptes courants	61 990 €	58 804 €
Autres dettes	74 151 €	49 639 €
Total	144 316 €	127 965 €

4.4 Produits constatés d'avance

Il n'y a pas de produit constaté d'avance au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

5 – COMPTE DE RESULTAT

5.1 Produits et charges d'exploitation

Produits d'exploitation en €	2023	2024
Facturations clients	72 836 €	150 162 €
Autres produits et transfert de charges	55 €	356 €
Total produits d'exploitation	72 891 €	150 518 €

Charges d'exploitation en €	2023	2024
Achats de matières premières et marchandises	20 567 €	50 567 €
Autres achats et charges externes	26 995 €	46 425 €
Impôts et taxes	156 €	3 505 €
Frais de personnel	16 053 €	27 712 €
Dotations aux amortissements et provisions		520 €
Autres charges		
Total charges d'exploitation	63 771 €	128 730 €

5.2 Produits et charges financiers

Il n'y a pas de résultat financier au titre de cet exercice.

5.3 Produits et charges exceptionnels

Le résultat exceptionnel est de 244 € et se compose d'une plus-value sur la sortie du scooter ainsi qu'une amende.

5.4 Impôt sur les bénéfices

Le montant de l'impôt sur les sociétés s'élève à 3 305 € au titre de cet exercice.

6 – AUTRES INFORMATIONS

6.1 Engagements reçus

Il n'y a pas d'engagement reçu au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

6.2 Engagements donnés

Il n'y a pas d'engagement donné au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

En dehors des obligations légales, la société n'a pris aucun engagement en matière de provisions, complémentaires de retraite ou indemnités assimilées à l'égard de son personnel et, de ses dirigeants.

6.3 Effectif moyen

La ventilation de l'effectif moyen est la suivante :

	2023	2024
Employés	1	2
Total	1	2

6.4 Honoraires es commissaires aux comptes

Il n'y a pas de commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

RAPPORT DE LA PRESIDENCE

Sur les conventions passées entre la société et l'un des associés ou président

Exercice clos le 31 décembre 2024

Mesdames, Messieurs

En exécution des dispositions de l'article L.50 de la loi du 24 juillet 1966 et de l'article 35 du décret du 23 mars 1967, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance l'existence des conventions réglementées suivants, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

☐ NEANT.

La présidence

